

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 13 décembre 2019

Cadastre RDPPF

Quiconque possède des terres en Suisse ne peut pas les utiliser à sa guise. Le cadre réglementaire mis en place par le législateur et les autorités doit en effet toujours être respecté. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dresse l'inventaire des principales restrictions applicables aux immeubles conformément aux dispositions légales et aux actes édictés par les autorités (p. ex. zones à bâtir). Il complète ainsi le registre foncier, qui fait état des restrictions de droit privé. Le cadastre RDPPF permet par conséquent de représenter les restrictions à la propriété foncière de manière centralisée, officielle et fiable.

Depuis le 5 décembre 2019, notre commune est intégrée dans le cadastre RDPPF.

Le cadastre RDPPF peut être consulté sur le géoportail du canton de Berne. Il est en outre possible d'établir, au format PDF, un extrait par parcelle comprenant les dispositions légales correspondantes.

Vice-maire

Lors de sa dernière séance de l'année le Conseil municipal a nommé M. John Vuitel à la fonction de vice-maire pour l'année 2020. L'exécutif souhaite plein succès à M. Vuitel dans l'exercice de cette fonction.

Eclairage public

Nous avons reçu 76 réponses au sondage effectué à propos de l'éclairage public. 93% des personnes à avoir répondu souhaitent la poursuite de l'extinction de l'éclairage public entre 0h30 et 5h00. Le 82% des sondés n'éprouve aucune gêne en semaine, alors que durant le week-end, 72% des personnes interrogées ne sont pas dérangées par l'extinction de l'éclairage public. Dans les remarques négatives reçues, citons l'absence de lumière à l'arrivée des derniers trains en fin de semaine et le fait que les entreprises mais aussi certains propriétaires ne jouent pas le jeu.

Délégations

M. Bruno Lemaitre représentera la commune lors de l'assemblée des délégués du SESE le 11 décembre 2019 à la STEP à Villeret. MM Richard Habegger et Bruno Lemaitre vont participer à un atelier "pôles et réseaux touristiques d'importance régionale" qui aura lieu le mercredi 22 janvier 2020 à 18h00 au CIP à Tramelan, organisé par Jb.B.

Dernière séance de l'année

C'est le lundi 9 décembre que le Conseil municipal s'est réuni pour la dernière fois cette année. La 1^{ère} séance de l'année 2020 est agendée au lundi 13 janvier.

L'exécutif ainsi que le personnel communal adressent ses meilleurs vœux pour les Fêtes et souhaitent une excellente année 2020 à toutes les citoyennes et citoyens de Villeret.

Villeret, le 9 décembre 2019

Conseil municipal